



Rapport de la démarche de consultation publique dans le cadre de la révision du PGMR conjoint 2022-2029 des MRC du Rocher-Percé et de la Côte-de-Gaspé

Présenté par
La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
RITMRG

Rédigé par
Laurent Gélinas, chargé de projet
RITMRG

Révisé par
Nathalie Drapeau, directrice générale
RITMRG



Table des matières

Introduction	1
Partie I : Analyse des commentaires et recommandations découlant des séances publiques virtuelles	1
Partie II : Analyse et constats découlant du sondage en ligne.....	7
Informations générales et médias utilisés	7
Fréquence de collecte.....	8
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	9
Compostage	10
Écocentres	12
Tri des matières	13
Divers	16
Partie III : Analyse et constats découlant des mémoires	18
Annexe 1 – Commentaires recueillis lors des séances de consultation publique.....	20
Annexe 2 – Mémoires reçus	25

Introduction

La RITMRG, mandatée par le comité PGMR afin de mener à terme la révision du PGMR, a veillé à la réalisation de la démarche globale de consultation publique qui incluait notamment la production et diffusion d'un questionnaire en ligne (sondage) et l'organisation et l'animation des séances publiques, de même qu'à la production du rapport de consultation publique.

Le rapport est composé de trois sections :

- Partie I : Analyse des commentaires et recommandations découlant des séances publiques virtuelles;
- Partie II : Analyse et constats découlant du sondage en ligne;
- Partie III : Analyse et constats découlant des mémoires.

Partie I : Analyse des commentaires et recommandations découlant des séances publiques virtuelles

Les séances de consultation, tenues les 17 et 19 août 2021 en mode virtuel sur *Zoom* ont permis de recueillir plusieurs commentaires et suggestions des citoyens dans l'objectif d'alimenter la révision du PGMR conjoint révisé. Toute la population était invitée à participer. Des communications diverses ont été faites : capsules radio (Bleu FM), publicités radio (Bleu FM et Radio Gaspésie), affiches papier posées dans une vingtaine de commerces, événement Facebook sponsorisé, publications Facebook, etc.

Les séances se sont déroulées en deux temps. Dans un premier temps, la RITMRG a fait état du portrait de la situation actuelle régionale relative à la gestion des matières résiduelles. Dans un deuxième temps, la RITMRG a échangé de manière interactive avec les participants concernant les mesures à mettre en place dans le cadre du PGMR révisé.

Le tableau qui suit présente un résumé des commentaires et suggestions recueillis lors des échanges. Ces observations et propositions ont été regroupés par thème puis analysées. Des recommandations en sont issues puis proposées au comité PGMR. Ce dernier sélectionnera les propositions faisant le plus de consensus. Les commentaires et suggestions émis lors des séances ont été écoutés et retranscrits intégralement (voir annexe 1)

Tableau 1 - Analyse des commentaires/suggestions et recommandations

Thème	Commentaires / Suggestions	Recommandations	Provenance	Mesure(s) en lien
Réemploi	- Serait-ce possible de redistribuer les produits électroniques en fin de vie utile (Serpuariens) à des organismes pour en faire du réemploi? - Prévoir une augmentation de l'achalandage des écocentres et des installations adéquates pour permettre le réemploi. - Favoriser le réemploi aux écocentres (fenêtres, se servir du bois pour construire des bacs à jardin, etc.) - Mettre en place des moyens pour donner plus facilement une deuxième vie aux produits de consommation (jouets, vêtements, etc.). Les organismes (centre d'action bénévole, friperies, etc.) ne les prennent pas nécessairement ou les refusent par manque de capacité. - Il manque des initiatives ou solutions pour les vêtements, les outils et les articles ménagers notamment pour éviter que ces matières soient dirigées à l'enfouissement. Il faudrait une initiative citoyenne pour récupérer, mais aussi réparer ces matières. - Il faut faire des représentations auprès du gouvernement pour favoriser ces initiatives citoyennes.	1. Planter ou offrir les installations suffisantes aux écocentres afin de favoriser le réemploi, notamment du bois et des matériaux de construction.	Séances publiques	1.3 : Planter le réemploi dans les écocentres 1.6 : Transformer des matières reçues aux écocentres
		2. Évaluer la possibilité de mettre en place un système de réemploi plus local des produits électroniques en fin de vie utile (Serpuariens) en parallèle ou en complément du système de récupération de l'ARPE Québec dans l'objectif d'acheminer le matériel à des organismes qui pourraient leur donner une deuxième vie utile.	Séances publiques	1.5 : Programme de soutien aux organismes œuvrant en réduction à la source et réemploi 7.3 : Réflexion sur l'ÉC sur le territoire
		3. Identifier différents moyens de favoriser le réemploi et la réparation de produits de consommation (jouets, vêtements, outils, articles ménagers, etc.) par les organismes en place ou par la création d'un nouvel organisme afin de détourner davantage de ces matières de l'enfouissement.	Séances publiques	1.5 : Programme de soutien aux organismes œuvrant en réduction à la source et réemploi
		4. Faire des représentations auprès du gouvernement pour favoriser ces initiatives citoyennes.	Séances publiques	7.1 : Intervenir auprès des gouvernements pour promouvoir la consommation responsable des ressources
Valorisation	- Y a-t-il moyen de valoriser les plastiques de type Tyvek utilisés par LM Windpower? - Travailler la valorisation des engins de pêche. - Valoriser les textiles que ne peut pas être acheminé aux friperies. Filière textile possible?	5. Identifier des entreprises générant des matières en grande quantité sur le territoire et étudier les modes de valorisation possible (engins de pêche, résidus LM Windpower, etc.).	Séances publiques	4.1 : Accompagner les ICI vers une GMR qui respecte les 3RV
		6. Analyser l'implantation d'autres écocentres ou point de collecte à Gaspé de manière à réduire la distance entre les citoyens et l'écocentre actuel.	Séances publiques	Lien avec l'OR. 1 mais aucune mesure concrète

	Est-ce que ce serait pertinent d'ouvrir d'autres écocentres sur le territoire de Gaspé? (Par exemple, certains secteurs, comme Pointe-Jaune et Cap-des-Rosiers sont à 45 minutes de l'écocentre)	7. Étudier la possibilité d'implanter une filière textile dans le but de valoriser les textiles non valorisables par le réemploi.	Séances publiques	1.13 : trouver des nouveaux débouchés aux matières non valorisées aux écocentres Ajouter une mesure spécifique à la filière du textile? Comme on en a pour les MO et les BFS
Économie circulaire	- Comment arrimer les entreprises désirant valoriser leurs matières? - Promouvoir ce qui se fait en économie circulaire (p. ex. Ferme Bourdages et Naufrageur) - Diffuser avec la SADC ou autre organisme pour favoriser l'économie circulaire. - Avez-vous identifié quelques secteurs où il serait favorable de mettre en place une économie circulaire? Par exemple, des secteurs générant beaucoup de matières résiduelles, tels que les secteurs de la pêche, éolien ou automobile pour les pièces.	8. Relever les bonnes actions en économie circulaire réalisées actuellement sur le territoire et les rendre publiques (publications FB, etc.).	Séances publiques	2.5 : Documenter les projets en ÉC 2.6 : Faciliter et promouvoir les mesures d'ÉC
		9. Identifier les secteurs à cibler dans le cadre d'une éventuelle démarche d'économie circulaire.	Séances publiques	7.3 : Évaluer la faisabilité d'implanter l'ÉC sur le territoire
		10. Identifier des moyens afin de mettre en place une économie circulaire, notamment en créant des partenariats (p. ex. SADC-RITMRG).	Séances publiques	2.6 : Faciliter et promouvoir les mesures d'ÉC
Règlement	- Émettre des constats d'infraction et réinvestir les revenus dans les activités de la RITMRG. - Il faut respecter le citoyen, ne pas réprimander, mais éduquer. Les amendes peuvent avoir l'effet pervers de tourner les non engagés contre nous, ils vont simplement arrêter de recycler et composter. Il faut faire attention de ne pas trop mettre de pression sur les commerçants; plus de respect, moins de réprimandes. - Favorable au règlement dans la MRC du Rocher-Percé et Ville de Gaspé. - Les mesures coercitives ne permettent que de conformer une minorité de la population. Le règlement n'est pas une mesure favorable à inciter les gens à faire une meilleure GMR.	11. Appliquer de manière très graduelle le règlement, de manière à informer et éduquer d'abord les générateurs avant d'ultimement appliquer les mesures coercitives prévues au règlement (MRC du Rocher-Percé et Ville de Gaspé).	Séances publiques	6.1 : Application soutenue mais graduelle du règlement
		12. Identifier des méthodes non coercitives permettant de solliciter la participation des générateurs au bon tri.	Séances publiques	4.2 : Collaborer avec d'autres agent de changement pour l'ISÉ sur le bon tri Orientation 5 dans son entièreté : Stratégie de communication pour une saine GMR
		13. Analyser la possibilité de bannir certains produits jetables.	Séances publiques	7.2 : Analyser des mesures de bannissement

Bannissement	• Interdire les sacs en plastique pour les résidus verts, pour ne permettre que les sacs en papier • Bannir l'utilisation des barquettes en styromousse	14. Sensibiliser et mobiliser les décideurs politiques vers le bannissement de l'utilisation de certains produits jetables.	Séances publiques	7.1 : Intervenir en amont auprès des décideurs pour une consommation responsable
ISÉ	• Il faudrait responsabiliser les citoyens, en mettant l'accent sur son pouvoir d'achat (refuser les sacs, ustensiles jetables, etc.) et les sensibiliser à une bonne gestion des matières résiduelles. • Donner des ateliers aux citoyens sur la saine gestion des matières résiduelles • Il y a une certaine confusion à savoir si les sacs compostables sont acceptés ou non au bac brun. • Sensibiliser les citoyens à l'importance de participer au compostage. • Il faut informer, oui, mais il faut aussi que les gens fournissent un effort. • Concernant le guide de gestion des matières résiduelles, les gens veulent surtout connaître l'horaire de collecte. Il faut sensibiliser de plus en plus. Les gens ne sont pas conscients de l'importance d'une bonne GMR, ils ne se donnent pas la peine. • La taille de la police de notre horaire de collecte est très petite, difficile à lire pour plusieurs. • Faire de la sensibilisation/information à l'aide des live et des Stories FB • Sur les réseaux sociaux, il faut savoir comment créer des liens avec les municipalités pour rehausser le référencement naturel. • Aimerais avoir des informations sur le tri des matières, les collectes (peu d'information à Petite-Vallée), sous forme par exemple de messages automatisés sur le téléphone (comme avis d'ébullition) ou d'aimants à poser sur le réfrigérateur.	15. Dans les activités communications de la RITMRG, mettre l'accent sur la responsabilisation des citoyens en tant que consommateur (p.ex. refuser les sacs) et de leur rôle à jouer quant à la bonne GMR. 16. Améliorer les communications de la RITMRG grâce à ces pistes : - Tenir des ateliers (écoles, événements, etc.); - Faire des publications <i>live</i> et des <i>stories</i> sur Facebook; - Augmenter le référencement naturel avec les municipalités; - Communiquer davantage l'interdiction d'utilisation des sacs compostables en plastique sur le territoire desservi par la RITMRG. 17. Pour les municipalités de l'Estran, faire davantage de communications pour informer et sensibiliser les citoyens sur le tri.		Orientation 5 qui inclut 6 mesures dont : 5.1 déploiement du plan de communication avec ressources suffisantes 5.2 mise à jour du site web 5.3 présence assidue et interactive sur les réseaux sociaux 5.4 intensifier les activités de sensibilisation auprès des jeunes 5.5 actualiser la trousse des outils d'information personnalisés destinés aux grands générateurs ou pour ceux ayant des besoins spécifiques 5.6 Faire connaître et diffuser les objectifs et mesures du PGMR et de la politique québécoise
Incitatif	• Encourager la participation au compostage domestique • Offrir un crédit de taxes à ceux qui font une bonne GMR. • Que les ICI qui participent au compostage ou ont des bonnes pratiques de GMR aient un pictogramme « participant vert ». • Subventions de la SADC, CLD ou autre organisme se basant sur des initiatives pour la récupération et le réemploi. • Il faudrait mettre en place des subventions pour les couches lavables. • Ajuster les fréquences de collecte pour motiver à participer. Actuellement, à Petite-Vallée, les collectes de déchets sont	18. Analyser la mise en place d'un incitatif pour le compostage domestique. 19. Encourager la bonne GMR en mettant en place une mesure incitative, par exemple la tarification incitative. 20. Mettre en place un programme de reconnaissance pour les ICI qui réussissent à performer au niveau de leur GMR.		6.4 : Offrir un programme de soutien financier pour l'acquisition d'outils et produits visant la réduction 6.5 implanter la tarification incitative 6.8 instaurer un programme de reconnaissance des bonnes pratiques

	hebdomadaires, il n’y a pas de bacs bruns et peu de gens sont motivés à faire du compostage domestique. Tant que la fréquence de collecte des déchets n’est pas diminuée, difficile de motiver les gens.	21. Mettre en place des subventions pour l’achat de couches lavables et des produits d’hygiène féminine zéro déchet ou reconduire les programmes existants. 22. Diminuer la fréquence de collecte des déchets dans toutes les municipalités pour motiver à participer au compostage domestique ou à la collecte du bac brun.		6.6 Évaluer des scénarios de réduction de fréquence de collecte des déchets
Accompagnement ICI	- Intervention par l’agent vert auprès des commerces pour réduction à la source - Faire plus d’accompagnement au niveau des ICI. (2x) - Produire un guide des fournisseurs d’emballage/contenants compostables pour le secteur ICI - Est-ce qu’on a identifié qui apporte les gros volumes, qui sont les gros générateurs à l’enfouissement? Il faudrait mettre l’accent sur les plus gros générateurs. - Souligne que les deux propositions les plus importantes de l’orientation sont « accompagner les ICI et CRD » et « prêt d’outils ». Il met aussi l’importance sur l’image de marque qu’il faudrait mettre de l’avant.	23. Maintenir et renforcer l’accompagnement de la RITMRG auprès de la clientèle ICI (surtout gros générateurs), notamment par les activités de l’agent vert afin d’améliorer la GMR. 24. Produire un guide de fournisseurs d’emballage/contenants compostables pour le secteur ICI. 25. Mettre à disposition des ICI davantage d’outils nécessaires à une bonne GMR (affiches, bacs, etc.).		4.1 : Accompagner les ICI vers une GMR qui respecte les 3RV 5.5 actualiser la trousse des outils d’information personnalisés destinés aux grands générateurs ou pour ceux ayant des besoins spécifiques 4.4 Proposer un service d’accompagnement et de prêt d’outils 4.5 bonifier et diffuser une boîte d’outils pour la bonne GMR chez les ICI
Politique	- Les producteurs d’emballages doivent faire du recyclable. - Favoriser les échanges avec le gouvernement pour promouvoir ou prioriser la recyclabilité des matières : « pas croyable qu’on soit capable d’aller sur Mars, mais qu’on ne soit pas capable de produire des sacs de chips recyclables ». Aussi, favoriser la mise en place d’une loi contre l’obsolescence programmée, qui favoriserait aussi la réparabilité. - Il manque des initiatives pour les vêtements, les outils et les articles ménagers notamment pour éviter que ces matières soient dirigées à l’enfouissement. Il faudrait une initiative citoyenne pour récupérer, mais aussi réparer ces matières. - Il faut faire des représentations auprès du gouvernement pour favoriser ces initiatives citoyennes. - L’élargissement de la consigne est prévu, à quoi doit-on s’attendre?	26. Poursuivre les échanges et interventions auprès des instances gouvernementales (RECYQ-QUÉBEC, ÉEQ, MELCC, etc.) afin de : (1) Favoriser l’écoconception des contenants et emballages afin d’en assurer leur recyclabilité; (2) Interdire certaines matières non recyclables comme les sacs de croustilles; (3) Adopter un affichage clair quant à la disposition des contenants et emballages pour faciliter le tri par les usagers; (4) Solliciter la mise en place d’une loi contre l’obsolescence programmée; (5) Favoriser les initiatives de réemploi et de réparation, permettant de donner une deuxième vie aux vêtements, outils, articles ménagers;		

	• L’orientation 7 est fondamentale, il faut faire des représentations auprès du gouvernement, notamment pour l’obsolescence programmée, qui est une préoccupation importante. • Favoriser l’acceptation des sacs compostables en plastique au site de compostage de Chandler. L’interdiction des sacs compostables est le plus grand frein à la participation à la collecte des matières organiques au niveau résidentiel.	(6) Permettre l’utilisation de sacs compostables en plastiques au niveau résidentiel.		
Compost	• Favoriser l’accès au compost et faire la promotion du compost • Implanter une solution pour la récupération et recyclage des matières organiques (Estran).	27. Poursuivre la démarche dans les municipalités de l’Estran pour implanter une solution de recyclage des matières organiques.		1.7 Évaluer les scénarios de gestion des matières organiques 1.8 Implanter le mode de gestion des matières organiques choisi
Multilogements	• Les baisses/hausses de taxes découlant de la participation au compostage va s’articuler comment dans les multilogements? Est-ce que les locataires vont gagner à participer au compostage? • Le compostage est déjà implanté dans les résidences unifamiliales. À quand l’implantation du compost dans les multilogements à Gaspé? • Est-ce qu’on a vérifié comment c’était fait ailleurs pour le compostage dans les multilogements? Est-ce qu’il y aurait des équipements plus appropriés?	28. Poursuivre l’implantation des bacs bruns dans les multilogements de la MRC du Rocher-Percé et de la Ville de Gaspé, en considérant les particularités de ce type de générateur pour assurer que sa participation soit durable. 29. Adapter la tarification incitative à la réalité des locataires.		6.1 : Application soutenue mais graduelle du règlement ce qui implique l’accompagnement à l’implantation des bonnes pratiques

Partie II : Analyse et constats découlant du sondage en ligne

Le sondage était accessible en ligne du 2 au 20 août 2021 à partir du ritmrg.com et invitait la population, les commerces, institutions et industries du territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé à participer. Deux formats de sondage (court et long) ont été proposés avec un total de 217 répondants, soit 33 répondants pour la version courte et 184 pour la version longue (voir annexe 2). Deux prix de participation tirés au hasard étaient offerts aux participants de la version longue.

Considérant que la version longue du sondage renseigne sur davantage d'aspects que la version courte et qu'elle a été complétée par près de 85 % des répondants, seuls les résultats de la version longue ont été analysés.

La version longue était composée de 42 questions portant sur des sujets divers, notamment les médias utilisés par les répondants, leurs habitudes de tri ou d'utilisation des services de gestion des matières résiduelles et leur opinion concernant quelques mesures proposées dans le plan de gestion des matières résiduelles révisé.

Informations générales et médias utilisés

Environ 54 % des répondants du sondage résident dans la Ville de Gaspé et 41 % dans la MRC du Rocher-Percé. Une dernière portion (5%) réside dans une municipalité de l'Estran (Murdochville, Cloridorme, Petite-Vallée ou Grande-Vallée).

Une grande majorité des répondants (85 %) habitent dans une résidence unifamiliale et une faible proportion des répondants (11 %) habitent dans des plex (2 à 5 logements) ou des résidences intergénérationnelles ou bigénérationnelles). Enfin, un 4 % de répondants demeure dans des multilogements (6 logements et plus).

Les principaux médias utilisés par les répondants qui pouvaient inscrire plus d'un choix, sont : Facebook (89 %), suivi de loin par la radio (55 %), Google (54 %), le journal local (38 %), Instagram (15 %) et la télévision communautaire (9 %). Les autres médias les plus populaires utilisés en ordre d'importance sont les suivants : ICI Radio-Canada (télé et Web) (7 %), Snapchat (3 %) et le quotidien Le Devoir (2 %).

Quand vient le temps de rechercher de l'information relativement à la gestion des matières résiduelles, la grande majorité des répondants (64 %) se tourne vers le site de la RITMRG ou de sa municipalité. Vient ensuite Facebook (54 %), Google (38 %), la radio (19 %), le journal local (18 %) et la télé communautaire (4 %). Environ 3 % des répondants utilise l'application *Ça va où?* de RECYC-QUÉBEC et un autre 3 % consulte la document transmise par la RITMRG ou la Ville de Gaspé (calendrier ou *Guide de gestion des matières résiduelles*). Fait intéressant, une minorité utilise Instagram (2 %) et aucun n'utilise Snapchat ou Tik Tok.

La population souhaite que l'on maintienne l'envoi postal du calendrier de collecte en complément des versions électroniques et les applications mobiles (Memento, calendrier électronique, etc.). En effet, 52 % souhaitent que l'on poursuive l'envoi postal. Certains répondants (7) sont concernés par le fait que les personnes âgées auraient encore besoin d'une version imprimée. D'autres ont soulevé la possibilité de le rendre disponible en version imprimée sur demande. Ainsi, il pourrait être envisagé de distribuer quelques copies dans les bureaux municipaux qui pourraient être transmises aux citoyens sur demande, par exemple. Le tiers des répondants (33 %) serait prêt à ce que le calendrier ne soit disponible qu'en version électronique et une minorité est indécise (12 %).

- Facebook est le média principal utilisé généralement par les répondants (89 %).
- La majorité des répondants consultent les sites Web de la RITMRG ou des municipalités pour trouver de l'information relativement à la GMR (64 %).
- Les répondants tiennent à conserver la version imprimée du guide de GMR ou de l'horaire de collecte (52 %).

Fréquence de collecte

Il y a 39 % des répondants qui sortent leur **bac à déchets** à toutes les collectes, peu importe le niveau de remplissage. Aussi, plusieurs répondants (18 %) sortent leur bac lorsqu'il est rempli à 50 %. Ces comportements démontrent que la RITMRG devra bonifier son message, soit de sortir le bac à déchets seulement lorsqu'il est plein. En effet, les coûts de collecte pourraient être diminués si les bacs n'étaient sortis que lorsqu'ils sont remplis entre 75 et 100 %.

Afin de réduire les coûts, plus du tiers (34 %) des répondants est prêt à **réduire la fréquence de collecte des déchets** aux trois semaines durant l'automne, l'hiver et le printemps, soit de mi-octobre à mi-mai. Environ le quart des répondants (22 %) serait même prêt à réduire la collecte à une fois par mois. Ainsi, plus de la moitié des répondants (57 %) serait prête à diminuer la fréquence de collecte des déchets.

En été, la proportion favorable à une réduction de fréquence de collecte pendant cette période est moindre passant de 57 % à 37 %. Ce constat signifie que les répondants ont des craintes relativement aux odeurs de leurs bacs à déchets. Or, en principe, il ne devrait pas y avoir d'odeur si la matière organique est acheminée vers le compostage (bac brun ou composteur domestique).

Comme pour le bac à déchets, plus de deux personnes sur trois (36 %) sortent leur **bac de recyclage** à toutes les collectes, peu importe le niveau de remplissage. Aussi, plusieurs répondants (8 %) sortent leur bac lorsqu'il est rempli à moitié ou moins. Comme pour le bac à déchets, le message de la RITMRG devra être bonifié afin de diminuer les coûts de collecte.

- 39 % des répondants sort son bac à déchets systématiquement à toutes les collectes et 36 % ont cette même pratique avec le bac bleu.
- 18 % des répondants sort son bac à déchets alors qu'il est rempli à 50%.
- 57 % des répondants serait prêt à réduire la fréquence de collecte des déchets aux trois ou aux quatre semaines à l'automne, au printemps et à l'hiver.
- 37 % des répondants serait prêt à réduire la fréquence de collecte des déchets aux trois ou aux quatre semaines en été.

Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Une minorité (9 %) de citoyens affirme **douter souvent** et trouver le recyclage compliqué. Une grande majorité des répondants (63 %) se considère bien informé quant aux matières acceptées au bac bleu.

Lorsque le doute est présent quant à savoir **si une matière est recyclable ou non**, 69 % des répondants affirme consulter l'information reçue ou communiquée avec la RITMRG ou à sa municipalité.

Certains ont des **réflexes à corriger** relativement à la recherche d'information sur les matières acceptées au recyclage. En effet, 14 % des répondants dépose des matières au bac bleu même s'ils ont un doute et d'autres (10 %) vont chercher de l'information auprès de leurs proches ou de leur entourage. **Ainsi, un total de 24 % des répondants pourrait améliorer ses réflexes de recherche d'information.**

La population semble être assez bien renseignée sur ce qui peut être dirigé au bac bleu (recyclage). Le tableau suivant présente un résumé des constats.

Matière	% des répondants sachant que la matière est refusée au bac bleu (recyclage)
Nourriture et couches	98,9 %
Vêtements	96,7 %
Toiles de piscine ou bâches	85,8 %
Sacs de croustilles	84,2 %
Jouets	79,2 %
Emballage de barre-tendre	78,7 %

À l'inverse, environ un répondant sur quatre (26 %) croit que les sacs et pellicules étirables sont refusés au bac bleu. Et 15 % des répondants croient que les assiettes et les papiers en aluminium sont également refusés.

- 63 % des répondants se considère bien informé quant aux matières acceptées au bac bleu (recyclage).
- 69 % des répondants consulte l'information reçue ou communique avec la RITMRG ou sa municipalité en cas de doute sur le tri des matières recyclables.
- 24 % des répondants pourrait **améliorer ses réflexes** de recherche d'information :
 - 14 % dépose des matières au bac bleu même en cas de doute;
 - 10 % va chercher de l'information auprès des proches ou de l'entourage.

Compostage

Une grande majorité des répondants affirment **participer à la collecte des matières organiques** (82 %), soit depuis l'implantation du compostage (63 %), soit depuis leur emménagement dans leur nouvelle résidence (19 %). Ces résultats ne correspondent pas avec la réalité, puisqu'actuellement à peine 50 % des adresses résidentielles du territoire où le compostage est implanté a au moins une levée de bac brun en 2020. Quelques participants affirment avoir cessé leur participation (7 %) et une minorité affirme ne jamais avoir utilisé son bac brun (2 %). Près d'un citoyen sur 10 affirme ne pas avoir de bac brun, dont 50 % provenant de l'Estran, 28 % de la MRC du Rocher-Percé et 22 % de la Ville de Gaspé.

Des 149 répondants qui affirment participer à la collecte des matières organiques, 98,7 % l'utilise pour des résidus alimentaires, 91,9 % pour du papier-carton souillé et 89,3 % pour des résidus verts. Et 32 % d'entre eux y jette de la litière, mais on ne connaît pas le nombre de répondants ayant un ou des chat(s).

Nous avons sondé la population afin de connaître leur **utilisation du bac brun au fil des saisons**. Il y a 77 % des répondants qui disent l'utiliser à l'année. Quelques-uns (8 %) ne l'utilisent qu'au printemps, en été et à l'automne. 3% des répondants ont un composteur domestique à la maison, ce qui fait en sorte qu'ils n'utilisent pas ou peu leur bac brun. Et 2 % n'utilisent qu'occasionnellement leur bac brun, soit lorsqu'ils font le ménage du terrain ou lorsqu'ils ont accumulé une assez bonne quantité de résidus verts. Enfin, plusieurs répondants n'ont pas de bac brun (10 %), notamment parce qu'ils ne font pas partie du territoire desservi, ou ne l'utilisent tout simplement pas (4 %).

Sur les 29 répondants **affirmant ne pas participer à la collecte des matières organiques** et qui ont un bac brun, 10 personnes (34 %) affirment que c'est en raison des problèmes anticipés ou vécus (vers, mouches, odeurs, bac non levé, gel en hiver, etc.). Plusieurs répondants affirment utiliser un composteur domestique (28 %), ce qui est un comportement encouragé par la RITMRG. Quelques répondants ont des raisons non justifiées de ne pas participer à la collecte. Certains évoquent de ne pas être nombreux à la maison ou de ne jeter presque aucune matière compostable (17 %) ou encore ne pas avoir le temps ou ne pas prioriser la participation au compostage (17%). Fait à noter, aucun répondant n'a indiqué qu'il était trop difficile de bien trier et ne pas savoir quoi composter ou ne pas percevoir d'avantage ni à quoi sert sa participation.

Raison évoquée	Nombre de répondants
J'anticipe ou j'ai vécu des problèmes	10
J'ai un composteur domestique à la maison	8
Nous ne sommes pas assez nombreux à la maison, je ne jette presque aucune matière compostable	5
Je n'ai pas le temps, ce n'est pas ma priorité	5
J'ai des poules	1
C'est trop difficile de bien trier, je ne sais pas quoi composter	0
Je n'y vois pas d'avantage ni à quoi ça sert	0

La majorité des participants (71 %) qui ont un bac brun et qui ont déjà participé n'ont pas rencontré de problèmes majeurs avec leur bac brun.

Dans les problèmes ayant motivé l'arrêt de participation, il y a le gel du bac brun en hiver (18 %), suivi par les vers (17 %), les odeurs (16 %) et les mouches (11 %). Certains ont évoqués que des oublis fréquents par le chauffeur ont affecté leur participation.

Des 27 personnes qui ont cessé de participer à la collecte des matières organiques après avoir rencontré un problème majeur, 74 % ont recommencé en suivant des trucs alors que l'autre 26 % a complètement abandonné.

Sachant que le nouveau **règlement** de gestion des matières résiduelles adopté par la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé oblige désormais à diriger les matières organiques vers le bac brun plutôt que le bac à déchet, 72 % des répondants qui ont un bac brun et ne l'utilisent pas actuellement seraient prêts ou peut-être prêts à commencer ou à recommencer à participer. À l'inverse 29 % ne seraient pas prêts à recommencer, malgré le règlement.

Quant à la gestion des **rognures de gazon**, la très grande majorité (80 %) les laisse sur le sol pour faire de l'herbicyclage. Près de 9 % des répondants les disposent dans leur bac brun et une minorité des répondants (1,7 %) jettent leurs rognures au bac à déchets. Il est à noter que quelques répondants (2 %) jettent leurs rognures au compostage domestique, ce qui est un bon comportement à encourager, tout comme l'herbicyclage. Pour le dernier 7,3 %, ils n'ont pas de gazon, sont locataires, ne savent pas ou ne tondent pas leur gazon.

- Des répondants utilisant un bac brun, il y a notamment :
 - 77 % qui l'utilise à l'année;
 - 8 % qui l'utilise à l'automne, à l'hiver et au printemps seulement;
 - 1 % qui l'utilise en hiver seulement.
- Des répondants ayant un bac brun mais ne l'utilisant pas:
 - 34 % ne l'utilise pas en raison des problèmes vécus ou anticipés.
 - 17 % ne l'utilise pas affirmant ne pas être assez nombreux à la maison ou ne jeter presque aucune matière compostable
 - 17 % ne l'utilise pas par manque de temps ou jugé non prioritaire.
- 74 % des répondants ayant rencontré des problèmes majeurs à la collecte du bac brun et ayant cessé leur participation ont recommencé en suivant des trucs.
- Le règlement de GMR encouragerait 72% des non-utilisateurs de bac brun à commencer ou recommencer à l'utiliser.

Écocentres

Présents dans toutes les municipalités des territoires de la MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé, les écocentres accueillent une diversité de matières ne pouvant pas être jetées dans les trois bacs (brun, bleu et noir). Quant à la **fréquence d'utilisation des écocentres**, près de la moitié des répondants (46 %) utilisent les services des écocentres une fois ou moins par année et une personne sur trois (33 %) les utilisent quelques fois par année. Une minorité des répondants (2 %) y accède 12 fois ou plus par année. Une proportion significative des répondants (15 %) indique ne jamais utiliser les services des écocentres.

Plusieurs **freins à l'utilisation des services écocentres** ont été identifiés: ne pas avoir une camionnette ou une remorque (39 %), les heures d'ouverture trop restreintes (21 %), ne pas avoir de garage ou d'espace pour entreposer avant d'aller à l'écocentre (16 %) et l'éloignement de l'écocentre qui est à plus de 20km de la résidence (15 %). Plusieurs (11 %) n'ont tout simplement aucun résidu à y disposer. Or, on remarque que plus du tiers (37 %) ne voit aucun frein à l'utilisation des écocentres. Fait intéressant à noter, seuls quatre répondants (2 %) ne connaissaient pas l'existence des écocentres.

Afin de favoriser la **valorisation des matériaux de construction**, 70 % des répondants croit qu'il serait important d'avoir des lieux de disposition pour les matériaux de construction visant le **réemploi**. Également, informer et sensibiliser les citoyens sur les options offertes lors de la remise de permis de construction (56 %) a été souligné comme étant une action importante par les répondants, de même que produire des campagnes de d'information et de sensibilisation sur les écocentres (50 %). Plusieurs soulèvent les exemples de réemploi, comme la matériauthèque des Îles-de-la-Madeleine et de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, pour y récupérer les matériaux de construction comme le bois, les fenêtres, les fils électriques, mais également les vélos, jouets, etc. Certains proposent de préparer les matériaux au réemploi, en retirant les clous et de financer les activités en vendant les matières.

Plus de deux répondants sur trois affirment utiliser les services des écocentres pour y disposer leurs résidus de construction (68 %). De ceux qui **n'utilisent pas les services des écocentres pour les résidus de construction**, 25 % d'entre eux les brûle. Les autres entreposent à l'arrière de la maison (14 %) ou les jettent au bac à déchets (11 %). Il est à noter que 11 répondants (7 %) affirment ne pas en générer. Certains mentionnent même les donner à d'autres ou les reprendre eux-mêmes pour le réemploi. Enfin, d'autres affirment qu'un entrepreneur les gère pour eux, sans connaître la destination finale de ces résidus.

Concernant les **produits électroniques en fin de vie utile** (*Serpuariens*), la grande majorité des répondants les gère adéquatement en les apportant à l'écocentre (65 %) ou à un autre point de dépôt (49 %). Tout de même 9 % des répondants les jettent aux déchets et 2 % les jettent au bac bleu. Enfin, quelques répondants apportent leurs résidus aux collectes spéciales.

- 46 % des répondants utilisent les services des écocentres une fois ou moins par année.
- Pour disposer les résidus de construction :
 - 68 % utilise les services des écocentres
 - 25 % les brûle
 - 11 % les jette au bac à déchets
- 70 % des répondants croit qu'il serait important d'avoir des endroits favorisant le réemploi.
- 56 % des répondants croit qu'il faudrait informer et sensibiliser les citoyens sur les options offertes lors de la remise de permis de construction.

Tri des matières

Bien qu'il soit rarement évoqué de la part des citoyens qu'ils manquent d'information pour bien trier des matières, d'après le sondage, seulement une minorité (15 %) affirme manquer d'information pour mieux gérer ses matières résiduelles à la maison. La majorité des répondants (61 %) affirme n'avoir aucun frein à mieux gérer ses matières. Ainsi, ces résultats sont forts encourageants.

Des quelques répondants affirmant avoir un frein à mieux gérer leurs matières résiduelles à la maison, certains évoquent les services municipaux offerts qui sont insuffisants, le manque de temps, d'intérêt ou encore une mauvaise compréhension de la pertinence de le faire.

D'autres suggèrent qu'il n'y a pas d'incitatif existant à bien trier ou encore qu'il faudrait subventionner l'achat de bacs.

Au travail, 51 % des répondants ne rencontre aucun frein à bien trier. Cependant, environ un répondant sur trois (33 %) affirme manquer de bacs de recyclage ou compost. Parfois, les outils de récupération sont insuffisants, un répondant indique qu'à son travail, le papier est l'unique matière recyclable récupérée. Plusieurs répondants notent le désintérêt des employés, de la direction ou l'absence de responsable désigné à la gestion des matières résiduelles et même plus

encore, dans le cas des établissements d'enseignements : « manque d'engouement, de rigueur et de professionnalisme de la part des enseignants et des directions d'écoles. Cela devrait faire partie du code de vie au même titre que de ne pas fumer dans l'école. Les professeurs devraient veiller au grain. ».

Les répondants suggèrent en priorité ces **outils pour améliorer le tri** : utiliser une application mobile pour trouver facilement l'information comme *Ça va où?* (60 %), recevoir par la poste (36 %) ou par courriel (34 %) un document plus imagé, poser des questions par messagerie instantanée comme Messenger (33 %). Un grand nombre de répondants suggère de mettre en place davantage d'outils d'information et de sensibilisation, comme des autocollants sur les bacs, des affiches ou aimants. D'autres soulignent au contraire que la population dispose déjà d'assez d'information, c'est maintenant à elle à passer à l'action et qu'on devrait appliquer des moyens plus coercitifs comme la réglementation.

Dans les **espaces publics ou lors d'événements**, 72 % des répondants affirme qu'il manque d'outils adéquats (bac de récupération ou compostage) pour trier correctement et 37 % d'entre eux souligne que l'affichage pour disposer les matières est absent ou incomplet. Plus de la moitié des répondants (52 %) ajoute même que les contenants et emballages proposés dans les événements ne sont pas généralement pas recyclables ou compostables, comme des barquettes en styromousse ou des ustensiles jetables en plastique. Une minorité évoquent le manque de temps (1 %) ou le manque d'intérêt (1 %).

Quand vient le moment de trier, les **matières qui embêtent le plus quant au tri** sont principalement les matières recyclables. En effet, 152 répondants ont de la difficulté à trier correctement les matières recyclables. Les plastiques constituent le type de matière le plus embêtant (107 répondants), suivi de loin par le papier/carton (11 répondants), les emballages multimatériaux (9 répondants), puis le métal (7 répondants) et le verre (2 répondants). Par ailleurs, quelques répondants (2 répondants) se questionnent quant à la nécessité de rincer les contenants. Les matières organiques ne semblent pas poser de problème de tri à la population, puisque seulement cinq répondants ont nommé ce type de matière. Les matières valorisables, comme les résidus domestiques dangereux (RDD) et les produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU), les matériaux de construction et les encombrants ont été soulevés par 10 répondants.

Matière	Nombre de répondants
Matières recyclables	152
Plastique	107
Emballage (emballage de pâte, emballage autoportant, emballage sous vide, pellicules, etc.)	24
Styromousse	12
Contenant ayant ou non un signe de Moebius	10
Sacs	6
Objets en plastique (crayon, jouets, etc.)	4
Bouchons et attaches à pain	2
Plastique : non précisé	54

Papier/carton	11
Multicouches (cartons de lait, etc.)	6
Carton propre ou souillé (p. ex. contenants de fraises, boîte à pizza)	2
Sacs de nourriture pour chats et chiens	2
Petits papiers (coupons de caisse, etc.)	1
Emballages multimatériaux	9
Sacs de chips	3
Barre tendre	2
Emballages multimatériaux : non précisé	4
Métal	7
Aluminium (papier, etc.)	6
Autres métaux	1
Verre	2
Matières recyclables : non précisé	16
Matières organiques	5
Matières valorisables	10
Résidus domestiques dangereux (RDD : peinture, piles) et produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU)	7
Matériaux de construction	2
Encombrants	1
Autres	2
Contenants pour emporter (recyclables, compostables ou jetables)	2

Au niveau des **pratiques de recyclage**, seulement 29 % des répondants regroupe ses sacs et pellicules plastiques recyclables dans des sacs transparents (sac de sacs). Cette pratique serait donc à communiquer davantage. À l'inverse, une grande majorité des répondants (83 %) rince les contenants avant de les mettre au bac bleu.

Quant au **règlement** de gestion des matières résiduelles en place depuis décembre 2020 dans la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé, celui-ci motive ou motive peut-être 48 % des répondants à améliorer son tri. Cependant, plus d'un répondant sur quatre (29 %) indique que le règlement ne le motive pas. Plusieurs répondants (9) précisent leur réponse en affirmant qu'ils se sentent insultés par un tel règlement, qu'ils ne sont pas favorables à punir, mais plutôt à informer et à encourager les bons comportements. Il est à noter que le sondage ne spécifiait pas que le règlement était appliqué de manière progressive visait d'abord à informer et sensibiliser. D'autres répondants (7) soulignent qu'ils font déjà un bon tri et font déjà de leur mieux, ils n'ont pas besoin de source de motivation comme le règlement.

La majorité des répondants est favorable (43 %) ou peut-être favorable (15 %) à la **tarification incitative**. Moins d'une personne sur quatre (23 %) n'est pas favorable. Plusieurs craintes ont été exposées par les répondants. La nécessité d'éduquer et d'informer avant d'aller de l'avant avec la tarification incitative a été soulevée par plusieurs. Plusieurs répondants souhaitent que le système

de tarification incitative ne soit pas discriminatoire en pénalisant les familles nombreuses, qui génèrent plus de matières résiduelles, ou les ménages pauvres qui consomment davantage de prêt à manger et de produits suremballés. Enfin, plusieurs répondants ont exprimés leurs craintes d'augmentation potentielle de dépôts sauvages ou d'être pénalisé s'ils privilégient l'usage du composteur domestique.

Concernant le **système de consigne**, bien qu'une majorité des répondants (65 %) rapporte chez les détaillants ses contenants de boisson gazeuses et canettes consignés, environ un répondant sur quatre (26 %) prévoit continuer à déposer ses bouteilles de vin au bac bleu malgré la consigne de ces contenants.

- 15 % des répondants affirme ne pas détenir toute l'information pour mieux gérer leurs matières à la maison.
- 61 % affirme n'avoir aucun frein à mieux gérer leurs matières à la maison.
- 33 % affirme manquer d'outils (bacs, etc.) pour mieux gérer leurs matières au travail.
- 72 % affirme qu'il manque d'outils adéquats (bac de recyclage, compost) dans les lieux publics et les événements pour trier adéquatement.
- Les matières recyclables constituent le type de matière qui sème le plus de doute quant au tri chez les répondants, particulièrement les matières plastiques.
- 48 % des répondants de la MRC du Rocher-Percé et de la Ville de Gaspé sont motivés ou peut-être motivés à améliorer leur tri suivant l'adoption du règlement.
- 58 % des répondants sont favorables ou peut-être favorables à la tarification incitative.

Divers

Concernant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), environ un répondant sur trois (32 %) connaît le plan 2014-2019 actuellement en vigueur.

Des idées d'action à mettre en place par les **municipalités** ont été suggérées aux répondants et voici celles ayant obtenues le plus de support :

- L'implantation et le soutien d'initiatives de réemploi, comme les friperies ou le réemploi dans les écocentres, avec 47 %;
- La réduction à la source, par exemple par le bannissement de certains produits à usage unique ou la subvention de produits durables comme les couches lavables, est la deuxième mesure privilégiée par les répondants avec 45 %;
- L'information, l'éducation et la sensibilisation afin de mieux gérer leurs matières résiduelles est la troisième idée retenue par 41 % des répondants;

- Enfin, l'accessibilité aux bacs de recyclage et de compost dans les lieux publics est retenue par une bonne proportion des répondants (40 %).

Nous avons demandé aux répondants de classer différentes mesures pour **améliorer la gestion des matières résiduelles** en ordre d'importance.

- L'obligation de récupérer les matières recyclables et les matières organiques des industries, commerces et institutions est la mesure la plus populaire (132 répondants);
- Suivie de près par l'éducation des enfants à la GMR (123 répondants);
- Et la diminution du gaspillage alimentaire (112 répondants).
- Encourager et soutenir les mesures de réduction à la source (p. ex. des mesures de bannissement), de réemploi des articles usagés (vêtements, jouets, etc.) et augmenter le nombre de stations de récupération des matières recyclables et organiques dans les lieux publics et lors d'événements destinés aux citoyens sont d'autres mesures jugées importantes pour les répondants.
- Les deux mesures jugées comme les moins importantes par les répondants sont la réduction de fréquence de collecte des déchets et l'implantation d'une tarification incitative.

Concernant le **gaspillage alimentaire**, les trois meilleurs moyens selon les répondants de le diminuer seraient : Soutenir les initiatives de récupération alimentaire en supermarché (79 %), adopter des politiques de réduction du gaspillage alimentaire dans les épiceries et supermarchés (71 %) et soutenir les initiatives de dons alimentaires sur le territoire (69 %).

Les répondants sont très en faveur des mesures de **bannissement**.

- 87 % des répondants sont en faveur du bannissement des contenants en styromousse pour les plats à emporter,
- 77 % pour le bannissement des sacs en plastique pour les emplettes,
- 77 % pour les ustensiles et vaisselle jetable en plastique et
- 75 % pour les pailles jetables. Seulement une minorité des répondants souhaitent ne bannir aucune matière pour ne pas changer leurs habitudes de consommation (2,7 %) ou parce qu'ils ne connaissent que très peu de solutions de rechange préférables pour l'environnement (1,1 %).

Concernant les mesures de **réduction à la source**, la mesure la plus appuyée par les répondants est l'interdiction des produits à usage unique en plastique sur le territoire (53 %), ce qui rejoint le point précédent relatif au bannissement. La deuxième mesure préférée est l'installation de fontaine d'eau et de station de récupération (recyclage et compost) dans les lieux publics (42 %). Curieusement, l'instauration d'un système de tarification incitative est la troisième option préférée par les répondants (30 %), bien qu'elle n'ait pas fait l'unanimité dans d'autres questions du sondage.

Afin d'encourager le **réemploi**, les répondants ont retenu principalement les deux mesures suivantes : Soutenir financièrement les organismes œuvrant dans le réemploi comme les friperies, ressourceries, etc. (42 %) et instaurer et promouvoir un espace pour le réemploi dans les écocentres (41 %). Certains répondants ajoutent qu'il faudrait interdire l'obsolescence programmée et ratisser plus large que les friperies et ressourceries.

La dernière question portait sur les **revendications** à porter aux instances gouvernementales qui seraient les plus significatives pour favoriser une réduction des déchets générés ou une réduction de la consommation de ressources. Les répondants ont retenu le bannissement des produits à usage unique (63 %) et des matières non recyclables (56 %), l'incitation à l'achat de produits en vrac (59 %) et l'interdiction de l'obsolescence programmée (45 %).

- Les mesures suivantes sont ressorties comme étant importantes pour les répondants :
 - Soutenir le réemploi dans les friperies ou dans les écocentres;
 - Bannir certains produits à usage unique en plastique (contenants en styromousse, sacs plastique, ustensils, etc.);
 - Subventionner les produits durables (couches, produits d'hygiène féminine);
 - Maintenir ou améliorer les activités d'information et sensibilisation, notamment auprès des jeunes;
 - Implanter les outils adéquats pour récupérer les matières recyclables et organiques dans les lieux publics et les événements;
 - Obliger le secteur ICI à récupérer les matières recyclables et organiques;
 - Soutenir les initiatives de récupération alimentaire dans les supermarchés et de dons alimentaires;
 - Instaurer un système de tarification incitative.

Partie III : Analyse et constats découlant des mémoires

Au total, trois mémoires ont été reçus dans le cadre de la consultation publique, dont deux provenant de citoyens et un autre provenant d'un organisme. Le tableau suivant présente un résumé des commentaires et suggestions.

Sujet	Commentaires / suggestions
Information, sensibilisation et éducation	• Préciser la liste de matières acceptées dans chaque bac, notamment pour le bac brun et le bac bleu. • Mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'éducation des élu(e)s afin qu'ils saisissent adéquatement les défis auxquels nous faisons face en GMR. • Mettre en œuvre un tableau de bord accessible au public afin que les générateurs soient informés sur l'état actuel de la GMR (taux de participation au compostage, performance globale, etc.) avec des indicateurs qui intéressent et sensibilisent ceux-ci.

	• Mettre d'avantage d'importance sur les communications, il s'agit d'un aspect très important. Bien que la RITMRG a déjà fait beaucoup sur ce plan, il faut en faire davantage.
Réemploi	• Implanter les installations pour la réparation et le réemploi afin de redonner vie à différentes matières : matériaux de construction, vélos, meubles, outils, etc.
Collecte	• Diminuer l'impact visuel des installations de GMR (conteneurs, bacs) devant les édifices ou multilogements.
Interdiction	• Refuser les résidus ultimes au LET en provenance d'autres MRC. • Bannir l'utilisation des sacs en plastique à l'enfouissement.
Gouvernance	• Inviter le comité de vigilance du LET de Gaspé à participer aux rencontres du comité PGMR.

Annexe 1 – Commentaires recueillis lors des séances de consultation publique

Notes sur les séances

Les séances ont été tenues les mardi 17 août et jeudi 19 août 2021 à 19h. Tous les commentaires et suggestions ont été recueillis et retranscrits ci-dessous.

Il est à noter que les questions des participants sur la présentation et adressées à la RITMRG n'ont pas été retranscrites, elles ont seulement été répondues lors de la séance.

Séance du 17 août 2021 à 19h

Participants (9)

Participants	Secteur
Nathalie Chicoine (Percé)	Percé
Sophie Bourdages (SADC)	Gaspé
Nancy Blais	Percé
Kristen Dick	Gaspé
Diane Pipon	Gaspé
Aline Perry	Gaspé
Jean-Yves Dupuis	Gaspé
Éric Arsenault	Gaspé
Julie	?

No	Intervention	Thème	Nom
1	Serait-ce possible de redistribuer les produits électroniques en fin de vie utile (Serpuariens) à des organismes pour en faire du réemploi?	Réemploi	Sophie Bourdages
2	Y a-t-il moyen de valoriser les plastiques de type Tyvek utilisés par LM Windpower?	Valorisation	Sophie Bourdages
3	Comment arrimer les entreprises désirant valoriser leurs matières?	Économie circulaire	Sophie Bourdages
4	Émettre des constats d'infraction et réinvestir les revenus dans les activités de la RITMRG.	Règlement	Jean-Yves Dupuis
5	- Prévoir une augmentation de l'achalandage des écocentres et des installations adéquates pour permettre le réemploi. - Travailler la valorisation des engins de pêche.	Réemploi Valorisation	Jean-Yves Dupuis
6	La réduction à la source est le nerf de la guerre. Quelques suggestions :	Bannissement Accompagnement ICI ISÉ	Nathalie Chicoine

	• Interdire les sacs en plastique pour les résidus verts, pour ne permettre que les sacs en papier • Intervention par l'agent vert auprès des commerces pour réduction à la source • Bannir l'utilisation des barquettes en styromousse • Encourager la participation au compostage domestique • Favoriser le réemploi aux écocentres (fenêtres, se servir du bois pour construire des bacs à jardin, etc.) • Valoriser les textiles que ne peut pas être acheminé aux friperies. Filière textile possible?	Incitatifs Réemploi Valorisation	
7	M. Arsenault a émis un commentaire relativement aux billets de courtoisie et billet d'infraction remis depuis janvier 2021 dans la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé : • Il faut respecter le citoyen, ne pas réprimander, mais éduquer. • Les amendes peuvent avoir l'effet pervers de tourner les non engagés contre nous, ils vont simplement arrêter de recycler et composter. • Il faut faire attention de ne pas trop mettre de pression sur les commerçants; plus de respect, moins de réprimandes. Mettre en place des moyens pour donner plus facilement une deuxième vie aux produits de consommation (jouets, vêtements, etc.). D'après lui, les organismes (centre d'action bénévole, friperies, etc.) ne les prennent pas nécessairement, ils les refusent par manque de capacité. M. Arsenault revendique que les producteurs d'emballage doivent faire du recyclable. Il déroge du bon tri en disposant des plastiques non recyclables au bac bleu, « ça devrait se recycler », donc il met tout au recyclage.	Règlement Réemploi Politique	Éric Arsenault
8	Favorable au règlement dans la MRC du Rocher-Percé et Ville de Gaspé. Il faudrait responsabiliser les citoyens, en mettant l'accent sur son pouvoir d'achat (refuser les sacs, ustensiles jetables, etc.) et les sensibiliser à une bonne gestion des matières résiduelles. Faire plus d'accompagnement au niveau des ICI.	Règlement ISÉ Accompagnement ICI	Nancy Blais
9	Donner des ateliers aux citoyens sur la saine gestion des matières résiduelles Faire plus d'accompagnement au niveau des ICI.	ISÉ Accompagnement ICI	Kristen Dick
10	Produire un guide des fournisseurs d'emballage/contenants compostables pour le secteur ICI	Accompagnement ICI	Éric Arsenault

11	Promouvoir ce qui se fait en économie circulaire (p. ex. Ferme Bourdages et Naufrageur) Diffuser avec la SADC pour favoriser l'économie circulaire	Économie circulaire	Sophie Bourdages
12	Favoriser l'accès au compost et faire la promotion du compost Offrir un crédit de taxes à ceux qui font une bonne GMR.	Compost Incitatifs	Nathalie Chicoine
13	Il y a une certaine confusion à savoir si les sacs compostables sont acceptés ou non au bac brun. Sensibiliser les citoyens à l'importance de participer au compostage.	ISÉ	Éric Arsenault
14	Les baisses/hausse de taxes découlant de la participation au compostage va s'articuler comment dans les multilogements? Est-ce que les locataires vont gagner à participer au compostage?	Multilogements	Jean-Yves Dupuis
15	Que les ICI qui participent au compostage ou ont des bonnes pratiques de GMR aient un pictogramme « participant vert ». Subventions de la SADC, CLD ou autre organisme se basant sur des initiatives pour la récupération et le réemploi	Incitatifs Réemploi	Jean-Yves Dupuis
16	La taille de la police de notre horaire de collecte est très petite, difficile à lire pour plusieurs.	ISÉ	Aline Perry (conseillère)
17	Faire de la sensibilisation/information à l'aide des live FB	ISÉ	Nancy Blais
18	Faire de la sensibilisation/information à l'aide des Stories FB	ISÉ	Sophie Bourdages
19	Favoriser les échanges avec le gouvernement pour favoriser la recyclabilité des matières : « pas croyable qu'on soit capable d'aller sur Mars, mais qu'on ne soit pas capable de produire des sacs de chips recyclables ». Aussi, favoriser la mise en place d'une loi contre l'obsolescence programmée, qui favoriserait aussi la réparabilité. Il faut informer, oui, mais il faut aussi que les gens fournissent un effort.	Politique ISÉ	Nathalie Chicoine

Séance du 19 août 2021 à 19h

Participants (4)

Participant	Secteur
André Ouellet	Gaspé
Ghislain Smith	Gaspé
Jean-Claude Plourde	Gaspé
Geneviève Bouchard	Petite-Vallée

No	Intervention	Thème	Nom
1	Est-ce qu'on a identifié qui apporte les gros volumes, qui sont les gros générateurs à l'enfouissement? Il faudrait mettre l'accent sur les plus gros générateurs.	Accompagnement ICI	Jean-Claude Plourde
2	Est-ce que ce serait pertinent d'ouvrir d'autres écocentres sur le territoire de Gaspé? Par exemple, certains secteurs (Pointe-Jaune, Cap-des-Rosiers) sont à 45 minutes de l'écocentre.	Valorisation	André Ouellet
3	Il manque des initiatives pour les vêtements, les outils et les articles ménagers notamment pour éviter que ces matières soient dirigées à l'enfouissement. Il faudrait une initiative citoyenne pour récupérer, mais aussi réparer ces matières. Il faut faire des représentations auprès du gouvernement pour favoriser ces initiatives citoyennes.	Réemploi Politique	Jean-Claude Plourde
4	L'élargissement de la consigne est prévu, à quoi doit-on s'attendre?	Politique	Jean-Claude Plourde
5	Il faudrait mettre en place des subventions pour les couches lavables. Implanter une solution pour la récupération et recyclage des matières organiques (Estran).	Incitatifs Compostage	Geneviève Bouchard
6	Le compostage est déjà implanté dans les résidences unifamiliales. À quand l'implantation du compost dans les multilogements à Gaspé?	Multilogements	André Ouellet
7	Est-ce qu'on a vérifié comment c'était fait ailleurs pour le compostage dans les multilogements? Est-ce qu'il y aurait des équipements plus appropriés?	Multilogements	Ghislain Smith
8	Avez-vous identifié quelques secteurs où il serait favorable de mettre en place une économie circulaire? Par exemple, des secteurs générant beaucoup de matières résiduelles, tels que les secteurs de la pêche, éolien ou automobile pour les pièces.	Économie circulaire	Jean-Claude Plourde
9	Favoriser l'acceptation des sacs compostables en plastique au site de compostage de Chandler. L'interdiction des sacs compostables est le plus grand frein à la participation à la collecte des matières organiques au niveau résidentiel.	Politique	Jean-Claude Plourde

10	Souligne que les deux propositions les plus importantes de l'orientation sont « accompagner les ICI et CRD » et « prêt d'outils ». Il met aussi l'importance sur l'image de marque qu'il faudrait mettre de l'avant.	Accompagnement ICI	Jean-Claude Plourde
11	Concernant le guide de gestion des matières résiduelles, les gens veulent surtout connaître l'horaire de collecte. Il faut sensibiliser de plus en plus. Les gens ne sont pas conscients de l'importance d'une bonne GMR, ils ne se donnent pas la peine.	ISÉ	Ghislain Smith
12	Sur les réseaux sociaux, il faut savoir comment créer des liens avec les municipalités pour rehausser le référencement naturel.	ISÉ	Jean-Claude Plourde
13	Aimerait avoir des informations sur le tri des matières, les collectes (peu d'information à Petite-Vallée), sous forme par exemple de messages automatisés sur le téléphone (comme avis d'ébullition) ou d'aimants à poser sur le réfrigérateur. Ajuster les fréquences de collecte pour motiver à participer. Actuellement, à Petite-Vallée, les collectes de déchets sont hebdomadaires, il n'y a pas de bacs bruns et peu de gens sont motivés à faire du compostage domestique. Tant que la fréquence de collecte des déchets n'est pas diminuée, difficile de motiver les gens.	ISÉ Incitatifs	Geneviève Bouchard
14	Les mesures coercitives ne permettent que de conformer une minorité de la population. Le règlement n'est pas une mesure favorable à inciter les gens à faire une meilleure GMR.	Règlement	Jean-Claude Plourde
15	L'orientation 7 est fondamentale, il faut faire des représentations auprès du gouvernement, notamment pour l'obsolescence programmée, qui est une préoccupation importante.	Politique	Jean-Claude Plourde

Annexe 2 – Mémoires reçus

Mémoire 1/3 – Jean-Yves Dupuis (citoyen de la Ville de Gaspé)

De : Jean Yves Dupuis

Envoyé : 25 août 2021 00:21

À : Laury Aspirault

Objet : Consultation publique matières résiduelles

Bonjour Laury;

tout d'abord, j'aimerais te témoigner mon appréciation relativement au sondage en ligne et aux deux présentations virtuelles; je déplore, comme bien de personnes, la faible participation aux présentations virtuelles, surtout, l'absence des conseillères et conseillers municipaux de notre territoire; c'est un peu gênant, d'autant plus que ces personnes prennent LES décisions dans ce domaine.

Ce qui me console et m'encourage, comme citoyen, c'est la qualité de votre travail et votre plan d'action ENGAGEANT....

En suivi à mes commentaires/sondage et participation virtuelle, je vous livre mes suggestions:

- Améliorer l'information et la documentation de référence surtout concernant la sélection des matières compostables, la récupération, de façon claire car il y a beaucoup d'interrogations concernant la nature des matières à retenir, genre, entre autres, les plastiques, surtout les emballages de produits etc.
- L'implantation d'un atelier de récupération de produits: matériaux de construction, vélos, meubles, outils; on pourrait bénéficier des étudiants en formule stage, de même que les prestataires; on pourrait ainsi redonner une nouvelle vie à bien de produits et ça répondrait à des besoins sociaux pour bien des personnes monoparentales ou démunies.
- Un programme de sensibilisation et d'éducation des élu-e-s afin qu'ils, qu'elles soient au parfum des défis que nous rencontrons.
- Une approche/média pour renseigner et éduquer la population surtout par le biais des télévisions communautaires avec disponibilité du genre plastique, carton à identifier dans : compostage, récupération etc.
- Du point de vue pollution visuelle, améliorer les bacs communautaires en métal: peinture, disposition en avant des édifices, blocs à appartements etc...
- Voilà, bonne chance dans votre démarche et de grâce, n'oubliez pas la participation citoyenne; vous êtes bien partis en ce sens.

Bonne chance et bravo pour votre beau travail

Jean Yves

Mémoire 2/3 – Jean-Marc Hardy (citoyen de la Ville de Gaspé)

De : Hardy JMC

Envoyé : 26 août 2021 12:13

À : Laury Aspirault

Objet : RE: Sondage matières résiduelles

Bonjour Laury!

Ci-joint ma participation au sondage.

Par ailleurs, j'aimerais voir votre plan de communication, si possible. Si non déjà prévu à ce plan, j'ajouterais un tableau de bord public (j'imagine que vous en avez déjà un interne) qui serait abondamment diffusé avec bien sûr les objectifs qu'on se fixe par exemple le taux de participation au bac brun, le taux de matières résiduelles etc. Bon il faudrait analyser les indicateurs les plus «vendeurs» auprès du public. Je verrais bien un genre de thermomètre semblable à ce que l'on voit dans certaines levées de fonds. Ce thermomètre devrait être partout : site WEB, FACEBOOK, écocentre, camions benne, lieux publics etc.

Nathalie fait un bon rapport annuel repris par certains médias mais ce n'est pas assez. Une façon de motiver les gens c'est de les informer très souvent sur les objectifs à atteindre comme collectivité. Oui le dernier guide de gestion présentait un tableau des stats intéressantes, sur le site WEB on retrouve le rapport 2020 qui présente toutes les stats mais c'est trop long et trop complexe pour le commun des mortels. Un tableau de bord efficace c'est quelques chiffres seulement mais que l'on voit partout.

Peu importe le plan de gestion retenu, nous avons clairement un enjeu de communication. Oui il y a eu de beaux efforts dans le passé, que j'apprécie, mais il en faut plus. Je pense qu'il faudra y mettre l'énergie et les \$ nécessaires dans le prochain plan de gestion.

Bonne fin de journée!

Jean-Marc

Mémoire 3/3 – La société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé (organisme)



LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ZICO DE LA BAIE-DE-GASPÉ

574, boul. Douglas Douglastown Qc G4X 2W8 tél. :(418) 368-1160 courriel/e-mail: sczbg@globetrotter.net

Commentaires sur le Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de la Côte-de-Gaspé 2022-2029 Version 2.0 : 2 août 2021, Tableau des mesures proposées

le 31 août 2021

Ayant vu l'invitation au site web de la RITMRG à présenter un mémoire avant le 9 septembre 2021 et ayant pris connaissance du Tableau des mesures proposées résultant du lien indiqué au site web, la Société de conservation ZICO de la Baie-de-Gaspé (SCZBG) désire présenter ses commentaires.

Orientation 1 : Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs des MRC et de la Politique Québécoise de la gestion des matières résiduelles. Actions proposées : Nous sommes d'accord avec toutes ces actions. En ce qui concerne «Enfouissement, 1.20», «Valoriser le biogaz capté issu du LET», nous aimerions rappeler qu'il ne faudrait pas chercher à accepter des matières résiduelles d'ailleurs pour augmenter la quantité de biogaz et donc le revenu qui pourrait en découler. Dans un autre ordre d'idées, la SCZBG propose de rendre obligatoire l'utilisation des grands sacs au sol pour les déchets à enfouir, en bannissant l'utilisation des sacs en plastique pour l'enfouissement.

Orientation 2 : Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit innovante et économiquement viable. Nous proposons d'ajouter «écologiquement viable». Actions proposées : Nous sommes d'accord avec toutes ces actions. Au sujet de «Favoriser la collaboration avec des acteurs des MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles, 2.4», il ne faudra pas oublier que dans le rapport du Bureau des audiences publiques (BAPE) de 1999, #132, aux pages 36 et 71, il est très clair que seules les matières résiduelles des MRC du Rocher-Percé et de la Côte-de-Gaspé seront admises au LET de Gaspé. En outre, le comité de vigilance du LET a déjà dit non deux fois, en 2007 et en 2012, à l'inclusion de toute autre MRC ou municipalité. Cette action aurait donc besoin d'éclaircissement.

Orientation 3 : Assurer l'efficience du PGMR par le leadership, l'information, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux. Actions proposées : Nous sommes d'accord avec toutes ces actions. Cependant, «Tenir deux rencontres annuelles du comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR et les acteurs des services municipaux, 3.6», nous proposons d'ajouter le comité de

vigilance du LET. Même s'il ne s'agit pas d'acteur municipal, le comité joue un rôle important par rapport de l'Orientation 3.

Orientation 4 : Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour favoriser une gestion plus responsable de leurs matières. Actions proposées : Nous sommes d'accord avec toutes ces actions.

Orientation 5 : Déployer une stratégie de communication musclée et ludique faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles. Actions proposées : Nous sommes d'accord avec toutes ces actions.

Orientation 6 : Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique. Actions proposées : Nous sommes d'accord avec toutes ces actions. En ce qui concerne le 6.4, «Implanter une tarification incitant à la réduction du taux de présentation des bacs et à la réduction de l'enfouissement», ce serait à appliquer aux individus, soit aux maisonnées, aussi.

Orientation 7 : Vers une vision stratégique en amont de la gestion des matières résiduelles classique. Actions proposées : Nous sommes d'accord avec toutes ces actions. Au sujet du 7.2, «Analyser des mesures de banissement de produits à usage unique applicables», nous réitérons notre proposition concernant l'Orientation 1, 1.20, soit de rendre obligatoire l'utilisation des grands sacs au sol pour les déchets à enfouir, en bannissant l'utilisation des sacs en plastique pour l'enfouissement.

En terminant, la SCZBG félicite tous ceux et celles qui accomplissent de si excellents résultats dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, y compris la décision prise en 2021 de ne plus accepter du bois créosoté au LET, un très grand gain pour la santé et l'environnement.

Noël Grenier

Membre du comité de vigilance du LET de Gaspé pour la SCZBG